

effectue d'autres travaux concernant la photogrammétrie et la cartographie forestières et assure des services techniques de dessin et de cartographie au Service des forêts et au public.

La protection de 9,000 milles carrés de forêts, y compris la réserve forestière des montagnes Rocheuses, est régie par le Service forestier de l'Alberta. Cette étendue comprend trois «forêts» subdivisées en districts de forestiers. Le surintendant chargé de chacune des forêts relève du directeur des forêts; ses décisions sont fondées sur les programmes formulés par la Commission composée d'un représentant fédéral et de deux représentants provinciaux. Cette réserve renferme les eaux d'amont du principal bassin hydrographique des Prairies.

Les recherches d'ordre général sont effectuées par le ministère fédéral des Forêts qui dirige la station expérimentale de Kananaskis.

Colombie-Britannique.—D'après l'inventaire de 1958, la Colombie-Britannique compte 208,411 milles carrés de forêts productives, en plus de 59,227 milles carrés de terrain boisé non productif. L'aire productive totalise 95,739 milles carrés de jeunes arbres, 84,275 milles carrés de bois de coupe (251 milliards de pieds cubes); 28,397 milles carrés de brûlis et chablis récents non reboisés n'étaient pas classés.

Pour fins administratives, la province est divisée en cinq districts forestiers dont le bureau régional est situé à Vancouver, Prince-Rupert, Prince George, Kamloops et Nelson. Une décentralisation administrative plus poussée est accomplie par la subdivision des districts forestiers en districts de gardes-feu. Chaque district forestier comprend approximativement 25 districts de gardes-feu. Le bureau central du Service forestier, à Victoria, groupe douze sections (direction, entretien ou plans).

On s'efforce d'établir l'exploitation forestière sous un régime de rendement soutenu et les industries forestières effectuent des progrès vers une utilisation plus complète de leurs matières premières. Le problème est urgent même si les réserves globales devant une coupe annuelle de 1,340 millions de pieds cubes semblent suffisantes pour satisfaire indéfiniment aux besoins. Un des résultats les plus marquants du régime du rendement soutenu a été de faire venir de l'Intérieur de la province une plus grande partie de la récolte annuelle. Les forêts de la Côte (zone humide), exploitées à l'excès, fournissent maintenant environ 58 p. 100 de toute la coupe annuelle, et la coupe de l'Intérieur, presque 42 p. 100. A toutes fins pratiques, toutes les forêts de l'Intérieur sont publiques. La plupart des forêts privées et des forêts exploitées en vertu d'un bail ou d'un permis sont situées sur la Côte.

On exploite les forêts de différentes façons. La plus en vogue est le régime des permis d'aménagement forestier, forme de contrat intervenant entre le gouvernement et une société ou un particulier, en vertu duquel la seconde partie s'engage à aménager, protéger et exploiter une étendue forestière de manière à en retirer le meilleur rendement possible en échange du droit de coupe. Les permis d'aménagement sont revus tous les 21 ans. Les forêts provinciales, les unités d'aménagement publiques et les unités de rendement soutenu sont les homologues publics des permis d'aménagement et le bois, lorsqu'il est en état d'être coupé, est adjugé à l'enchère. L'établissement de la première région de «récolte de bois à pâte», dans les environs de Prince George, suscite un vif intérêt. Le plan, unique en Amérique du Nord, comporte l'intégration de la production des billes à une nouvelle industrie des pâtes. L'aménagement, la sylviculture, la construction des routes et la protection y relèvent du Service forestier. La ferme forestière, le permis de boisé de ferme et la vente de bois hors des régions «réglementées» sont d'autres modes d'exploitation de moindre importance.

Il est impérieux de pouvoir mieux lutter contre les incendies à cause du développement du programme appelé à assurer le rendement soutenu des ressources. On améliore les techniques de lutte, on emploie l'avion pour fins d'observation, de transport et d'arrosage, on utilise l'hélicoptère pour le déplacement rapide des équipes de lutte et on étend le réseau de postes d'observation. Cependant, l'accessibilité des forêts demeure un grave problème. La liaison étroite avec le ministère fédéral des Forêts, qui maintient des laboratoires à Vernon et à Victoria, assure des renseignements relatifs aux insectes et aux ennemis cryptogamiques de la forêt.